

14-05-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 28 avril 2014 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 12 mai 2014, à 19 h 30, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Élisabeth Beaudoin (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire)
Noëlla Bourdages
Louise Dionne
Marie-Claude Hamel
Karène Langlois (représentante du comité de parents pour l'ordre primaire)
Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault
Steeve Boucher
Raynald Caissy, vice-président
Jacques Deschênes
Dany Landry
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Sylvain Pleau
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

Absences motivées :

Sara Deschênes
Claude Fortin
Gilbert Labrie
Lise Lévesque
Guy Potvin
Cathy-Maude Croft, secrétaire générale

14-05-12-291 NOMINATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le directeur général, M. Jean-François Parent, informe les commissaires qu'il a, conformément à l'article 19 du *Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général*, désigné M^{me} Mado Dugas pour agir à titre de secrétaire de séance en l'absence de la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

14-05-12-292 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 a) Ouverture de la séance et présences;
- b) Nomination d'une ou d'un secrétaire de séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
 - 3.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général 2014-2015 – Pour adoption (Rock Bouffard);
 - 3.2 Réfection des toitures de l'école des Bois-et-Marées – Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 3.3 Remplacement de la fenestration de l'aile C (phase 2) au Centre de formation de Rimouski-Neigette – Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 3.4 Service de traiteur au service de garde Amilouis à l'école de Mont-Saint-Louis – Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 3.5 Négociation de gré à gré pour le remplacement d'équipements de transport de l'information (routeurs) sur le réseau de fibres optiques de l'inforoute Bas-Saint-Laurent – Autorisation (Carl Ruest);
 - 3.6 Analyse de la situation de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue – Recommandation du comité d'analyse (Jean-François Parent);
 - 3.7 Réfection de la toiture (phase 2) à l'école du Mistral – Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 3.8 Comblement de poste (**huis clos**) (Jean-François Parent);
- 4.0 Période de questions réservée au public;
- 5.0 Levée de la séance.

DÉCISION**14-05-12-293 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GÉNÉRAL 2014-2015 – POUR ADOPTION**

ATTENDU les analyses et les échanges réalisés lors de la préparation du projet du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année 2014-2015;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des relations de travail;

ATTENDU les discussions au comité plénier du 28 avril 2014;

ATTENDU les dispositions de l'article 7-3.07 de la convention collective applicable au personnel de soutien;

Il est proposé par M. Sylvain Pleau et résolu d'adopter le plan d'effectifs 2014-2015 du personnel de soutien du secteur général codifié sous le numéro H104-1, tel que présenté par le directeur des Services des ressources humaines.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

14-05-12-294 RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉCOLE DES BOIS-ET-MARÉES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de réfection des toitures de l'école des Bois-et-Marées;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet, la firme Marcel Banville, architecte;

Il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu d'octroyer le contrat de réfection des toitures de l'école des Bois-et-Marées à la firme Construction Gides April inc. plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 114 000,00 \$ taxes exclues.

14-05-12-295 REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'AILE C (PHASE 2) AU CENTRE DE FORMATION DE RIMOUSKI-NEIGETTE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de remplacement de la fenestration de l'aile C (phase 2) au Centre de formation de Rimouski-Neigette;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet la firme Les Architectes Proulx et Savard inc.;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'octroyer le contrat de remplacement de la fenestration de l'aile C (phase 2) au Centre de formation de Rimouski-Neigette à la firme Construction Gides April inc. plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 66 200 \$ taxes exclues.

14-05-12-296 SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE AMILOUIS À L'ÉCOLE DE MONT-SAINT-LOUIS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public récemment effectué visant la fourniture d'un service de traiteur pour la préparation des dîners des services de garde Amilouis de l'école de Mont-Saint-Louis et de l'école de l'Aquarelle;

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse qui en a été faite;

ATTENDU la recommandation des directions des Services des ressources financières et des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'un service de traiteur pour la préparation des dîners au service de garde Amilouis de l'école de Mont-Saint-Louis à M^{me} Claudie D'Astous au prix unitaire de 4,23 \$ (service non taxable), pour l'année scolaire 2014-2015, avec possibilité de reconduction pour deux autres années scolaires.

14-05-12-297 NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ POUR LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE L'INFORMATION (ROUTEURS) SUR LE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DE L'INFOROUTE BAS-SAINT-LAURENT – AUTORISATION

ATTENDU l'actuelle entente de copropriété entre les différents mandants du réseau de fibres optiques de l'inforoute Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que la durée de vie utile et la durée du support informatique des équipements de transport de l'information (routeurs Cisco 10720) viennent à échéance en 2014 et que de ce fait, leur remplacement est nécessaire;

ATTENDU les montants importants impliqués dans le remplacement de ces équipements;

ATTENDU l'analyse effectuée par le comité de gérance de l'inforoute visant à établir le meilleur mode d'acquisition considérant le contexte technique particulier du besoin et le respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU les démarches effectuées avec la firme Telus, actuelle propriétaire des lieux où sont installés les équipements à remplacer, pour explorer la faisabilité de convenir d'une entente visant une solution technique et économique du besoin des mandants;

ATTENDU que le comité de gérance constate qu'une telle entente est possible et pourrait être avantageuse;

ATTENDU que tous les partenaires de la Commission scolaire des Phares dans le dossier de l'inforoute sont d'accord avec l'option de tenter de conclure une entente avec la firme Telus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares, en tant que gérante du réseau de l'inforoute, est le mandant qui administrera l'éventuel dossier d'acquisition auprès de Telus, le cas échéant;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares doit respecter les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements durant tout le processus;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu d'autoriser les Services des ressources matérielles, de concert avec tous les partenaires du réseau de l'inforoute, à enclencher un processus de négociation de gré à gré avec la firme Telus pour le remplacement des équipements de transport de l'information (routeurs).

Il est de plus résolu qu'une nouvelle autorisation du conseil des commissaires soit nécessaire afin d'octroyer tout contrat dans ce dossier.

14-05-12-298 ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS-DU SOMMET À PADOUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*;

ATTENDU qu'à la suite d'un processus de consultation, le conseil des commissaires, par la résolution n° 13-11-18-87, a modifié le lieu de dispensation de l'enseignement des cycles du primaire pour 2014-2015 de l'école des Cheminots afin que tous les services d'enseignement des cycles du primaire de l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue soient offerts à l'école des Cheminots-des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis;

ATTENDU la prévision de clientèle pour 2014-2015 et 2015-2016;

ATTENDU que par la résolution n° 14-03-17-231, un comité d'analyse était formé pour poursuivre l'analyse de la situation de l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue;

ATTENDU l'étude réalisée par ce comité et le rapport présenté par le directeur général;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Padoue entrevoient le développement de projets qui pourraient avoir des retombées positives sur le nombre de familles et d'enfants pouvant s'établir à Padoue;

ATTENDU qu'il est préférable de maintenir l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue ouverte pour 2015-2016 compte tenu des projets anticipés;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de s'assurer du maintien de la qualité des services éducatifs dans tous les établissements de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des élèves de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue qu'ils continuent de recevoir les services d'enseignement à l'école des Cheminots–des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis tant que l'analyse définitive quant au maintien ou à la fermeture de l'école des Cheminots–du Sommet ne sera pas complétée.

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu de maintenir l'école des Cheminots–du Sommet ouverte en 2015-2016 et de poursuivre l'analyse en 2014-2015 en vue d'une orientation pour 2016-2017.

Il est également résolu de continuer à offrir les services de l'enseignement des cycles du primaire pour les élèves de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue à l'école des Cheminots–des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis en 2015-2016.

14-05-12-299 RÉFECTION DE LA TOITURE (PHASE 2) À L'ÉCOLE DU MISTRAL – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de réfection de la toiture (phase 2) à l'école du Mistral;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet, la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et associés, architectes;

Il est proposé par M. Steeve Boucher et résolu d'octroyer le contrat de réfection de la toiture (phase 2) à l'école du Mistral à la firme J.C.O. Malenfant inc. plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 408 161,25 \$ taxes incluses.

14-05-12-300 HUIS CLOS

À 20 h 21, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de continuer la séance à huis clos.

14-05-12-301 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 34, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de siéger en séance publique.

14-05-12-302 NOMINATION INTÉIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT

ATTENDU que le poste de direction de l'école Paul-Hubert a été comblé en vertu du *Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs* pour la période du 10 février au 9 mai 2014 et que cette période tire à sa fin;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de nommer par intérim M. Francis Goudreault au poste de directeur adjoint de l'école Paul-Hubert à compter du 12 mai 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2014, ou au retour du titulaire du poste.

14-05-12-303 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Avant le huis clos, M. Raymond Tudeau donne la parole à des parents et des membres du personnel de l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès concernant l'ajout d'espace et le transfert d'élèves. Un document est déposé à l'attention des commissaires par la présidente du Conseil d'établissement de cette école.

14-05-12-304 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2014 TENU LE 12 MAI 2014

NUMÉRO DE RÉOLUTION :	TITRE :
14-05-12-291	nomination d'une ou d'un secrétaire de séance
14-05-12-292	adoption de l'ordre du jour décision
14-05-12-293	plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général 2014-2015 – pour adoption
14-05-12-294	réfection des toitures de l'école des bois-et-marées – octroi du contrat
14-05-12-295	remplacement de la fenestration de l'aile c (phase 2) au centre de formation de rimouski-neigette – octroi du contrat
14-05-12-296	service de traiteur au service de garde amilouis à l'école de mont-saint-louis – octroi du contrat
14-05-12-297	négociation de gré à gré pour le remplacement d'équipements de transport de l'information (routeurs) sur le réseau de fibres optiques de l'inforoute bas-saint-laurent – autorisation
14-05-12-298	analyse de la situation de l'école des cheminots–du sommet à padoue – recommandation du comité d'analyse

14-05-12-299	réfection de la toiture (phase 2) à l'école du mistral – octroi du contrat
14-05-12-300	huis clos
14-05-12-301	retour en séance publique
14-05-12-302	nomination intérimaire au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint de l'école paul-hubert
14-05-12-303	période de questions réservée au public
14-05-12-304	levée de la séance